



Matinée de l'environnement - Le nouveau cadre juridique du traitement des déchets

Quelles contraintes et opportunités de la hiérarchisation ? code 253431

URBANISME - AMÉNAGEMENT - MAÎTRISE FONCIÈRE

1/2 journée - 3 heures

PARIS

» 8 décembre 2011

PRIX H.T.

Après l'ordonnance du 17 décembre 2010, le **décret du 11 juillet 2011** permet à la France de poursuivre la transposition dans son droit national de la directive cadre sur les « Déchets ». Désormais, l'élimination des déchets n'intervient qu'en dernier ressort, car la priorité est donnée à leur **réutilisation**, leur **recyclage**, puis leur **valorisation**. La **nouvelle hiérarchisation révolutionne le mode de traitement** des déchets et entraîne des **conséquences juridiques immédiates** pour l'ensemble des acteurs de la filière : **nouvelle définition de la notion de déchets**, élaboration de nouveaux documents de planification **PPGDD, PPGD du BTP, sortie du statut de déchets**. Il est donc nécessaire de faire le point sur ces textes et d'en **anticiper les différents impacts**, tant en termes de **réglementation** des filières, **que d'évolution des responsabilités des différents acteurs**.

Objectifs

- Faire le point sur la transposition de la directive « déchets »
- Identifier les conséquences de la hiérarchisation du traitement des déchets sur la réglementation des activités d'incinération, d'enfouissement et de recyclage
- Intégrer les impacts en termes de responsabilité du producteur ou détenteur
- Anticiper la portée des plans de prévention des déchets sur le développement des différentes filières

Public concerné

- - Directeurs juridiques
- - Responsables déchets
- - Directeurs environnement
- - Directeurs de sites
- - Directeurs HSE
- - Responsables du développement durable
- - Responsables des services techniques
- - Ingénieurs

Au sein des entreprises du secteur industriel, du secteur des déchets, des collectivités territoriales, des collectivités locales, des établissements publics, DREAL, des sociétés de conseil...

Approche pédagogique

- Une matinée animée par un expert choisi pour la richesse de son expérience professionnelle et ses qualités pédagogiques
- Un support écrit remis en début de séance pour un meilleur suivi des débats
- Un cadre agréable et des pauses vous permettant des contacts privilégiés avec des professionnels

Programme

Jeudi 8 décembre 2011

Matinée animée par :

Carl Enckell
Avocat Associé
ADAMAS

8h45 Accueil des participants

9h00 La sortie du statut de déchet : quelles opportunités ?

- Nouvelle définition de la notion de déchets : quelles conséquences ?
- Quels déchets peuvent être recyclés ?
- La transformation d'un déchet en produit : quelles étapes et conditions faut-il respecter ?
- Mode d'utilisation
- Exigences techniques, légales, normatives, environnementales, économiques...
- Les conséquences juridiques en termes de transfert de responsabilité

10h45 Les plans de prévention et de gestion des déchets : quelles conséquences sur les filières ?

- La planification relative aux déchets non dangereux : PPGDnD
- Limitation des capacités d'incinération et de stockage : comment appliquer le plafond des 60 % ?
- Principe de proximité : qu'est-ce qu'un « bassin de vie » ?
- La planification des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (PPGD du BTP)
- Un cadre juridique pour le recyclage des déchets inertes
- L'objectif européen de valorisation de 70% de déchets inertes issus du BTP

12h15 Clôture de la matinée

- Identifier les nouvelles échéances réglementaires applicables à votre activité - Respecter vos obligations en matière de prévention, traitement ou gestion de vos déchets. Identifier les nouvelles opportunités issues de la

matière de prévention, traitement ou gestion de vos déchets - identifier les nouvelles opportunités issues de la notion de « sortie de statut de déchet ».